



Consultation publique « Consultation – Document cadre » sur le photovoltaïque

referent-enr@deux-sevres.gouv.fr

Au Directeur de la DDT Deux-Sèvres,

Dans le cadre de la consultation publique ouverte ce mois, nous faisons part des observations suivantes qui nous conduisent à émettre **un avis opposé à ce projet**, sur la méthode de travail comme sur nombre des sites proposés.

Rappel de nos valeurs

Deux-Sèvres Nature Environnement porte le projet d'un monde où les activités humaines se font dans le respect des équilibres naturels et en conscience du lien de connexion entre tous les êtres vivants.

Dans ce monde, les êtres humains agissent ensemble, en concertation, dans le respect de la diversité des individus et des points de vue.

En partageant connaissance et expérience, ils se mobilisent, individuellement et collectivement, dans une action citoyenne en faveur de la protection de la nature et de

CONTEXTE

Le projet présenté a été réalisé par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres pour une proposition d'aménager 161 zones, choisies uniquement sur le critère d'une non exploitation agricole depuis 2013.

Nous regrettons ici que cette consultation publique arrive si tard par rapport à la dynamique de projets constatée sur le territoire, où beaucoup de ces sites ont fait l'objet de projets proposés par des structures privées depuis plus de 5 ans. En outre, nous regrettons qu'il n'y ait eu aucune réunion de concertation ou de présentation pour arriver à cette proposition. Enfin, cette concertation ne repose que sur une seule carte, sans aucun rapport ou analyse accompagnant cette consultation !

NOTRE POSITIONNEMENT GENERAL

Notre association de protection de la nature et de l'environnement, en lien avec notre positionnement national (FNE), partage la volonté de construire une politique énergétique ambitieuse, reposant sur une maîtrise des impacts négatifs sur l'environnement, dans ce cadre une stricte application de la séquence Eviter Réduire et Compenser devra être respectée, en Evitant d'implanter dans des espaces naturels présentant des enjeux biologiques forts.

Dans ce cadre, l'implantation sur des bâtiments et surfaces déjà urbanisés doit être privilégiée, et prévue dans tout nouveau projet de construction, plutôt que chercher à artificialiser toujours plus de surfaces, avec peu de place possible pour la biodiversité.

ET SUR CE PROJET

Ainsi, nous sommes défavorables à toute implantation sur :

- Des coteaux, présentant par nature de forts enjeux biologiques, comme proposé ici sur le coteau de la Tiffardière (Niort) par exemple
- Des anciennes carrières présentant des enjeux biologiques (géologiques, faune flore),
 - o justifiant leur inscription dans des projets de réserve naturelle nationale qui ne semblent pas connus de la structure ayant proposé ces sites comme à Pamproux !
 - o reconnus en ZNIEFF comme les anciennes carrières de Ligron à Ste Radegonde (Thouars) ou de l'Houmeau Jouanne (Val en vigne)
 - o qui ont fait l'objet de projets d'installation, contestés au regard de la présence de très forts enjeux comme sur le site des Plantons (Airvault)
- ou qui font l'objet d'équipements touristiques (réseau l'homme et la pierre) comme le Terril du Patis (St Varent)
- de sites partiellement classés en EBC comme à Frontenay Rohan Rohan
Les sites Natura 2000, qui ont bien été évités dans la méthodologie appliquée

Cela peut s'envisager dans certains cas de figure, et après étude d'impact, comme :

- des déchetteries/décharges récentes, comme par exemple celle en face du belvédère de Calcia (Airvault)
- sur des zones de stockage en périphérie de carrière en activité comme proposé à Coulonges-Thouarsais
- d'anciennes carrières, à faibles enjeux biologiques
- au sein de zones économiques, comme par exemple la friche derrière l'intermarché de Niort

Mais a priori cela ne semble plus pertinent pour les sites déjà équipés, parfois depuis près de 10 ans :

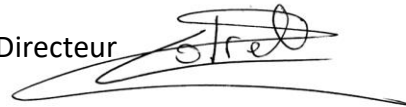
- La Chare aux Loups (Maisontiers, équipée en 2018)
- le terril des Tonnelles à St Varent, qui sera équipé en 2025
- sur Prin-Deyrançon et le site de la Loge (Coulonges-Thouarsais), où des permis de construire ont été attribués en 2023,
- le site de Limalonges, déjà en projet et instruite par le comité de concertation du Mellois COAC...

Certains usages ne semblent avoir été pris en compte comme à Saivres.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos cordiales salutations associatives.

Nicolas COTREL

Directeur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cotrel', with a long horizontal flourish underneath.